

TITRE PROFESSIONNEL :**MECANICIEN DE MAINTENANCE AUTOMOBILE RNCP 35935**

Titre professionnel de niveau III (CAP/BEP) visé : Mécanicien de maintenance automobile - *Délivré par le Ministère du travail.*

Durée : 980h (7 mois)

Lieu : France métropolitaine

Date de session : Entrée / Sortie permanente

Prix : Nous consulter

Pré-requis : Pertinence du projet professionnel, dynamisme, maîtrise de la langue française (B1)

CODE ROME : I1604

CODE CPF: 242905

CODE CERTIF INFO : 91845

FICHE METIER

Le (la) mécanicien(ne) réparateur(trice) automobile assure l'ensemble des opérations de maintenance courante en suivant les préconisations du constructeur. Il (elle) effectue le remplacement des éléments et des organes mécaniques de liaison au sol, de la transmission et du groupe motopropulseur.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Se former en situation de travail au métier de mécanicien de maintenance automobile afin de maîtriser tout le référentiel de formation (voir programme ci-dessous)

L'objectif est la prise d'autonomie dans un contexte de réalité du métier en vue d'une certification et du retour à l'emploi.

PROGRAMME DE FORMATION

Module 1 : Effectuer l'entretien périodique, remplacer les pneus et les éléments du système de freinage des véhicules automobiles- Intervenir sur un circuit de climatisation automobile .

- Effectuer l'entretien périodique d'un véhicule automobile.
- Remplacer les pneus et les éléments du système de freinage.

Module 2 : Remplacer les éléments de liaison au sol, de direction, de transmission, de signalisation et de visibilité des véhicules automobiles et poser des accessoires connectables

- Remplacer et régler les éléments de direction et de liaison au sol
- Remettre en état les assemblages mécaniques endommagés.
- Remplacer les éléments de signalisation et de visibilité, poser des accessoires connectables.
- Remplacer les organes de transmission.

Module 3 : Remplacer la distribution et la motorisation thermique des véhicules automobiles

- Intervenir sur un circuit de climatisation automobile
- Remplacer le moteur thermique et ses équipements périphérique
- Remplacer la distribution du moteur thermique



TITRE PROFESSIONNEL :

MECANICIEN DE MAINTENANCE AUTOMOBILE RNCP 35935

CERTIFICATION

L'ensemble des modules (3 au total) permet d'accéder au titre professionnel de niveau 3 (CAP/BEP) de Mécanicien de maintenance automobile.

Des qualifications partielles, sous forme de certificats de compétences professionnelles (CCP) peuvent être obtenues en suivant un ou plusieurs modules :

CCP - Effectuer l'entretien périodique, remplacer les pneus et les éléments du système de freinage des véhicules automobiles : module 2

CCP - Remplacer les éléments de liaison au sol, de direction, de transmission, de signalisation et de visibilité des véhicules automobiles et poser des accessoires connectables : module 2

CCP - Remplacer la distribution et la motorisation thermique des véhicules automobiles : module 3

A partir de l'obtention d'un CCP, vous pouvez vous présenter aux autres CCP pour obtenir le titre professionnel dans la limite de la durée de validité du titre

ACCOMPAGNEMENT

Accès à la formation :

Selon le dispositif d'accès des modalités peuvent comporter un ou plusieurs des points suivants :

Entretien individuel téléphonique avec un.e formateur.trice pédagogique.

Stage d'immersion sur le métier.

Nous sommes en entrée / sortie permanente.
Vous pouvez contactez un conseiller FEST pour plus d'informations.

Accessibilité aux PSH :

Pour les personnes en situation de handicap, un accompagnement spécifique peut être engagée pour faciliter leur parcours. Pour en savoir plus contactez-nous.

LA FEST

L'association FEST Industrie H2 dispense une méthodologie de mise en œuvre de l'action de formation en situation de travail (AFEST).

Ce concept propose une définition opérationnelle de cette modalité pédagogique. Il a été construit sous trois angles distincts :

Une approche juridique inscrivant l'AFEST comme une action de formation finançable

Une approche nationale synthétisant les pratiques existantes au sein des entreprises françaises

Une dimension européenne:

La Loi Avenir du 5 septembre 2018 précise une nouvelle définition pour l'action de formation : "un parcours pédagogique permettant d'atteindre un objectif professionnel. Il peut être réalisé en tout ou partie à distance. Il peut également être réalisé en situation de travail". (Art. L. 6313-2)

ACCOMPAGNEMENT

Vous bénéficiez d'un triple tutorat :

- Un formateur pédagogique FEST
- Un formateur technique de l'entreprise dans laquelle nous vous positionnons.
- Un tuteur expert FEST

A votre disposition :

- Un référent Handicap
- Un référent Social
- Un référent Administratif

